

POUVOIR ADJUDICATEUR

**Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne
32, rue de Lisieux
31300 TOULOUSE
<https://haute-garonne.chambre-agriculture.fr/>
Tél: 05.61.10.42.50**

**Fourniture et acheminement de gaz naturel et
services associés**

Règlement de consultation

Procédure adaptée

Publication en date du 16/05/2025
Date limite de remise des offres : le 22/05/2025, à 12 heures 00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DU MARCHE	3
1.2 - ALLOTISSEMENT	3
1.3 - DUREE DU MARCHE	3
1.4 – VARIANTES	3
1.5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	3
ARTICLE 2 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	3
ARTICLE 3 : CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	3
ARTICLE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES	4
ARTICLE 5 : CRITERES D’ATTRIBUTION DE L’OFFRE	4
ARTICLE 6 : REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
ARTICLE 8 : DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS	4
ARTICLE 9 : LANGUE	4
ARTICLE 10 : PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE	4
ARTICLE 11 : PRIX ET EVOLUTION DE LA FOURNITURE DU GAZ NATUREL	4
11.1 – PRIX DE LA FOURNITURE	4
11.2 – STRUCTURE DE LA FOURNITURE D’ENERGIE	5
11.3 – PRIX DE L’ENERGIE GAZ NATUREL	5
11.4 – PRIX DE L’ACHEMINEMENT	5
11.5 – CERTIFICAT D’ECONOMIE D’ENERGIE (CEE)	5
11.6 – PRIX DES PRESTATIONS REALISEES PAR LE GESTIONNAIRE DE RESEAU DE DISTRIBUTION (GRD)	5
11.7 – TAXES ET CONTRIBUTIONS	5
ARTICLE 12 : LITIGES	6

Règlement de la consultation

Article 1 : Objet de la consultation

1.1 - Objet du marché

Le marché porte sur les prestations suivantes :

- la fourniture de gaz naturel pour les points de livraison (PDL) listés en annexe 1 du présent
- l'accès et l'utilisation, pour ces points de livraison, dans le cadre d'un contrat unique, au réseau public de distribution
- les services associés à la fourniture de gaz naturel pour ces mêmes points de livraison (plateforme web, flux de facturation, traitement des demandes au gestionnaire de réseau de distribution, notamment)

La personne publique autorise le candidat à demander et recevoir les données de consommation de ses sites raccordés au réseau public de distribution de gaz naturel, dans le cadre du présent appel d'offres (PCE Capacités journalières souscrites, Index, Options tarifaires d'acheminement, profils).

Cette présente autorisation est consentie pour toute la durée de la procédure et jusqu'à la fin d'exécution du marché.

1.2 - Allotissement

L'objet du marché ne permettant pas d'identifier de prestations distinctes, il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.3 - Durée du marché

Le marché est conclu avec le titulaire pour une durée de 48 mois à compter du début de fourniture, soit du 01/07/2025 jusqu'au 30/06/2029.

1.4 – Variantes

Les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

1.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 2 jours à compter de la date limite de réception des offres. Le candidat retenu sera informé de la décision d'attribution dans le délai de validité des offres.

Article 2 : Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le DCE est composé des documents suivants :

- Le présent règlement de consultation
- Annexes au règlement de consultation

Article 3 : Contenu des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire, les pièces ci-dessous définies :

- Documents visés en annexe 2
- Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.
- Les conditions générales et particulières de vente du candidat

Règlement de la consultation

Article 4 : Sélection des candidatures

Sans objet

Article 5 : Critères d'attribution de l'offre

Le critère de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse est le suivant :

CRITERE	PONDERATION
Prix	100%

Article 6 : Remise des candidatures et des offres

Les documents visés à l'article 3 devront être transmis obligatoirement par voie électronique à l'adresse mail suivante : compta@haute-garonne.chambagri.fr ou sur le profil d'acheteur [/www.marches-publics.gouv.fr/](http://www.marches-publics.gouv.fr/) avant le 22/05/2025 à 12 heures 00, délai de rigueur.

En cas d'envoi par mail, l'acheteur accusera réception par retour de mail indiquant la date et heure de réception des documents ainsi que la liste des documents transmis, conformément à l'article 2 II de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique.

Article 7 : Négociation

Le pouvoir adjudicateur envisage une phase de négociation. Toutefois, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale, sans négociation.

Article 8 : Demandes de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande sur le profil d'acheteur [/www.marches-publics.gouv.fr/](http://www.marches-publics.gouv.fr/), au plus tard le 22/05/2025 à 12 heures 00. Les réponses seront transmises au plus tard le 23/05/2025 par le même biais.

Article 9 : Langue

L'ensemble des documents fournis par le candidat en réponse à la présente est rédigé en langue française.

Dans l'hypothèse où le candidat étranger produit un document émanant d'une administration de son pays d'origine, ce document doit être accompagné d'une traduction en langue française dont le candidat atteste l'exactitude.

Article 10 : Pièces contractuelles du marché

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes :

- les conditions générales et particulières de vente du fournisseur

Article 11 : Prix et évolution de la fourniture du gaz naturel

11.1 – Prix de la fourniture

Le prix de la fourniture comprend les différentes composantes suivantes :

- la fourniture du gaz naturel

Règlement de la consultation

- les tarifs d'utilisation des réseaux issue de l'application du tarif d'Accès au Tiers des Réseaux publics de gaz naturel (ATR)
- le prix associé aux obligations d'économies d'énergie visées aux articles L.221-1 et suivants du code de l'énergie
- l'ensemble des taxes et contributions liées à la fourniture d'énergie gaz naturel (CTA, TVA, TICGN)

11.2 – Structure de la fourniture d'énergie

La fourniture de gaz sera rémunérée selon un tarif « binôme » qui se décompose pour chaque point de livraison de la manière suivante :

- d'un Terme Fixe Acheminement propre à chaque point de livraison (€HTT/an), indépendant des quantités exécutées
- d'un Terme de Quantité unitaire (€ HTT/kWh) appliqué aux quantités consommées ou estimées.
- d'un Terme de Quantité Acheminement (€ HTT/kWh) appliqué aux quantités consommées ou estimées

11.3 – Prix de l'énergie gaz naturel

Le prix de l'énergie gaz naturel est un prix ferme et non révisable.

Le prix de l'énergie gaz naturel n'inclut pas les coûts liés à l'utilisation des réseaux publics d'acheminement (ATR), ni les prestations supplémentaires du Catalogue des prestations du GRD.

11.4 – Prix de l'acheminement

Le prix de l'acheminement (TFA et TQA) est facturé sur la base de l'ATR en vigueur. Ce prix évoluera en fonction des évolutions de l'ATR avec une refacturation à l'euro près sans surcoût additionnel.

Le terme fixe acheminement intègre la part fixe du fournisseur, la part fixe liée aux dispositions réglementaires facturées à « l'euro » (ATRT et ATRD, ...), ainsi que la composante liée au stockage.

11.5 – Certificat d'économie d'énergie (CEE)

Si le point de livraison est soumis à une obligation de collecte des certificats d'économie d'énergie (CEE), une contribution CEE sera facturée en sus du prix du gaz naturel selon les conditions présentées dans l'offre du candidat.

11.6 – Prix des prestations réalisées par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD)

Les dispositions générales relatives à l'accès et à l'utilisation du réseau public de distribution pour les consommateurs en Contrat Unique s'appliquent.

Les conditions de distribution du GRD s'appliquent. Elles sont consultables en ligne sur le site Internet de ce dernier ou le cas échéant sur simple demande auprès de ce dernier.

Le titulaire du marché respecte les dispositions du contrat d'acheminement régissant les conditions d'accès aux réseaux publics de transport et de distribution de gaz naturel.

11.7 – Taxes et contributions

Les taxes et contributions obligatoires de toutes natures liés à la fourniture et à l'acheminement de gaz naturel seront appliquées et facturées par le titulaire au taux en vigueur à la date de facturation. ces taxes sont les suivantes :

- la contribution tarifaire à l'acheminement (CTA)
- la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN)
- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Règlement de la consultation

En cas d'évolution de la réglementation concernant ces taxes et contributions (évolutions éventuelles du taux ou de l'assiette des taxes applicables en fonction de la législation), les modifications induites sont appliquées prorata temporis.

Article 12 : Litiges

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Toulouse est compétent en la matière.

Règlement de la consultation

ANNEXE 1 : LISTE DES POINTS DE LIVRAISON

Adresse du point de livraison : avenue de Président François Mitterrand 31800 saint Gaudens

Nom du point de livraison	Adresse	CODE POSTAL	VILLE	PCE (NUMERO DE COMPTEUR)	TRANCHE TARIFAIRE	PROFIL GRD	CAR (MWh)
Chambre d'agriculture de la Haute Garonne	Avenue du président François Mitterrand	31800	Saint Gaudens	23397250316021	T2	P012	164, 145

ANNEXE 2 : Obligations fiscales et sociales

Le candidat devra joindre :

- **Obligations fiscales** : certificat attestant la souscription des déclarations et paiements de l'impôt sur les sociétés + TVA
- **Obligations sociales** : attestation URSSAF : « attestation de versement de cotisations et de fournitures de déclarations des candidats attributaires d'un marché public»
- **Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (Kbis)** datant de moins de 3 mois
- **Attestation d'assurance de responsabilité civile** en cours de validité
- **Le jugement de redressement judiciaire**, le cas échéant
- **Le cas échéant, si vous employez des travailleurs étrangers, la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail**, précisant, pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro du titre valant autorisation de travail, conformément aux dispositions des articles L8251-1, L8254-2, D8254-2 et D8254-4 du code du travail
- **Le cas échéant, si vous employez des travailleurs détachés** :
 - Une copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité départementale de la DIRECCTE (art R.1263-12 code Trav.)
 - Une copie du document désignant le représentant sur le territoire français de l'employeur détachant ses salariés